

Nicola Gianinazzi

Actualités de la Suisse italienne



à jour!

Psychotherapie-Berufsentwicklung

9. Jahrgang, Nr. 2, 2023, Seite 50–50

DOI: 10.30820/2504-5199-2023-2-50

Psychosozial-Verlag

Impressum | Mentions légales

à jour! – Psychotherapie-Berufsentwicklung

ISSN 2504-5199 (Print-Version)

ISSN 2504-5202 (digitale Version)

9. Jahrgang Heft 2 / 2023, Nr. 18

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2023-2>

Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Gleichzeitig versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäußert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch
Veronica Defébre | veronica.defebre@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft | 15. September für Dezember-Heft

Verlag

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Abo-Verwaltung | Bezugsgebühren

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Jahresabonnement € 44,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Einzelheft € 24,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Studierende erhalten gegen Nachweis 25 % Rabatt auf das Abonnement.
Das Abonnement verlängert sich um jeweils ein Jahr, sofern nicht eine Abbestellung bis acht Wochen vor Ende des Bezugszeitraums erfolgt.
ASP-Mitglieder erhalten das Jahresabonnement zu einem Sonderpreis von € 35,- (zzgl. € 6,- Versand).

Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag (anzeigen@psychosozial-verlag.de) oder die Geschäftsstelle der ASP (asp@psychotherapie.ch).
Es gelten die Preise der auf www.psychosozial-verlag.de einsehbaren Mediadaten.
ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

Titelbild

© Adobe Stock / Rawpixel.com

Digitale Version

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist auch online einsehbar:
www.a-jour-asp.ch



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizenziert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

ISSN 2504-5199 (Version papier)

ISSN 2504-5202 (Version numérique)

9. tome numéro 2 / 2023, 18

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2023-2>

Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédaction.

Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédaction
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch
Veronica Defébre | veronica.defebre@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

L'éditeur

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Gestion des abonnements | Frais de souscription

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Abonnement annuel € 44,90 (plus € 6,- de frais de port)
Prix du numéro € 24,90 (plus € 6,- de frais de port)
Les étudiants bénéficient d'une réduction de 25 % sur l'abonnement sur présentation d'un justificatif.
L'abonnement est reconduit d'année en année, à moins qu'une annulation ne soit effectuée au plus tard huit semaines avant la fin de la période d'abonnement.
Les membres de l'ASP reçoivent l'abonnement annuel au prix spécial de € 35,- (plus € 6,- de frais de port).

Annonces

Veuillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur (anzeigen@psychosozial-verlag.de) ou au bureau de l'ASP (asp@psychotherapie.ch).
Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur www.psychosozial-verlag.de.
Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

Couverture

© Adobe Stock / Rawpixel.com

Versión numérique

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est également consultable en ligne : www.a-jour-asp.ch



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus – pas d'utilisation commerciale – sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

Actualités de la Suisse italienne

Nicola Gianinazzi



Cet été, nous avons continué de travailler avec le modèle de prescription auquel nous nous sommes habitués depuis quelques années. Je suis de plus en plus conscient, comme beaucoup de mes collègues, que ces changements ne sont pas seulement de nature administrative, mais qu'ils entraînent et entraîneront de grands changements dans nos processus professionnels et dans la conscience de notre travail, tant du côté des thérapeutes que de celui des patients.

En outre, examiner ces aspects ne peut nous empêcher de les associer à la pratique psychiatrique et à la « psychothérapie déléguée », que les indépendants, en particulier, connaissaient moins jusqu'alors. Je considère qu'il s'agit là de réflexions critiques importantes qui pour autant ne doivent pas conduire à des conclusions hâtives dans un sens purement positif ou trop négatif. Car l'ensemble s'inscrit, désormais en toute responsabilité, dans les évolutions du système de santé national et des tendances cliniques et académiques. L'été venant, nous sommes nombreux à avoir abordé le sujet du « formulaire d'accompagnement » à remplir après la 30^{ème} séance et à constater la lourdeur et la redondance de la procédure qui nous place dans un rôle « d'assistants administratifs » pour plusieurs collègues médecins, chacun avec ses propres modalités de gestion et de clinique : un défi non négligeable, dont nous espérons tous qu'il sera bientôt réduit.



© Adobe Stock / Chinmapong

Au-delà des frontières

J'aimerais attirer l'attention sur deux résumés importants de contributions de mon collègue italien Rolando Ciofi sur des questions juridico-déontologiques et de politique professionnelle très actuelles qui préoccupent le paysage psychothérapeutique en Italie :

« Ces derniers temps, cependant, j'avais l'impression que les choses dégénéraient. Dans le sens où l'attaque douteuse sur Claudio Foti s'est transformée en une attaque contre la psychologie professionnelle. [...]

J'en suis arrivé à la conclusion que nous sommes confrontés à une tendance antiscientifique qui met en péril les besoins de milliers de médecins qui doivent exercer leur activité en toute sérénité et de milliers de patients qui doivent pouvoir compter sur une pratique clinique fiable, empreinte d'un respect scrupuleux pour les acquis de la science et de la profession.

L'idée circule que la justice peut juger l'iatrogénie de la psychothérapie en vous accusant essentiellement (et éventuellement en vous condamnant) d'avoir provoqué le trouble que vous avez été appelé à traiter en raison de votre rôle et de votre profession » (lettre d'information de R. Ciofi, n° 111, mars 2023).

Au moment de la clôture de la rédaction, nous sommes en mesure d'actualiser le cas Foti avec l'annulation du jugement de première instance et les conséquences dans le domaine psychosocio-pédagogique.¹

Et enfin, la mise en place d'un service de psychologie primaire intégré au service national de santé :

« La semaine dernière, le projet de loi 'Création d'un service de soins psychologiques de base dans le cadre du service national de santé' a été présenté à la Chambre des députés. Il s'agit d'une initiative louable, même si elle est encore informelle (le processus de préparation me laisse perplexe, et une autre lacune est le flou contractuel ; il est seulement dit que ces aspects, y compris économiques, doivent être réglés dans un délai de trois ans). Le point positif qui en ressort est que l'on tente de donner un cadre national aux différentes lois régionales, souvent discutables, et que, pour la première fois, un accès au service public de santé est ouvert aux psychologues qui ne sont pas psychothérapeutes » (lettre d'information de R. Ciofi, n° 112, mai 2023).

Nicola Gianinazzi est membre du comité et délégué de la Suisse italienne.

¹ <https://www.rainews.it/amp/articoli/2023/06/bib-bianco-assolto-in-appello-dalle-accuse-per-gli-affidati-illegittimi-lo-psicoterapeuta-claudio-foti-0832768d-34c9-490f-be74-9bd3938461cd.html>